

**Aux membres de l'AVP travaillant à l'Etat de Vaud**

## **DECFO-SYSREM : COMMISSION DE RECOURS**

Suite à l'invitation à la soirée d'information du 17 novembre que vous avez reçue dans le dernier courrier de l'AVP, voici une nouvelle communication du syndicat SUD.

**DECFO-SYSREM : vous avez reçu ou allez recevoir les déterminations de l'employeur !**

**Déterminations de l'Etat, votre réponse !**

Vous avez contesté votre classification DECFO-SYSREM et introduit un recours. Si la Commission de recours suit votre affaire, c'est que vous êtes en transition semi-directe ou indirecte.

Dans le déroulement de cette procédure, l'Etat employeur, interpellé par la Commission, a envoyé ses déterminations. C'est maintenant à vous de répondre aux positions de l'employeur.

Vous êtes dans cette situation ou ne manquez pas d'y être dans les prochains jours, semaines, mois...

**Pour vous aider à répondre, SUD a mis au point une lettre-type** que vous pouvez utiliser en la complétant par des éléments sur votre situation professionnelle et sur les mesures d'instruction.

**Vous trouverez cette lettre-type sur le site de SUD ( [www.sud-vd.ch](http://www.sud-vd.ch) ) ou celui de l'AVP ( [www.psy-vd.ch](http://www.psy-vd.ch) ).**

Si vous l'utilisez, faites-le savoir à SUD par un e-mail en précisant votre fonction et lieu de travail et envoyez-leur une copie de votre réponse. N'hésitez pas à contacter SUD si vous avez besoin d'une précision ou d'une aide !

Adresse électronique : [info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)

Tél. 021 / 351 22 50 - Fax 021 / 351 22 53

Lausanne, le 24 novembre 2010